



Rapport annuel

20
18/19



TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Mission, valeurs fondamentales et orientations	5
Message du président	6
Rapport de la directrice générale et Secrétaire	8
Conseil d'administration	9
Comité aux instances	12
Activités de formation suivies	13
Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis	13
Délivrance de permis	14
Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle	14
Direction des affaires juridiques	15
Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société	16
Conseil de discipline	16
Comité de révision	16
Bureau du syndic	18
Comité de la formation des inhalothérapeutes	24
Inspection professionnelle	25
Communications	28
Développement professionnel	33
Technologies de l'information	38
Inhalothérapeute-conseil à l'admission	39
Renseignements généraux	40
Personnel du siège social	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42



LETTRES DE **PRÉSENTATION**

Juillet 2019

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Juillet 2019

Madame Sonia LeBel
Ministre de la Justice

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Juillet 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sonia LeBel

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016 > 2021



Mission

La mission de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) est d'assurer la protection du public. Pour ce faire, il supervise l'exercice de la profession selon les normes établies et des standards élevés de pratique.

Il favorise de plus le développement professionnel, le maintien et l'actualisation des compétences de ses membres pour offrir des soins sécuritaires et de qualité.

L'Ordre tient également un rôle central en **prévention de la maladie cardiorespiratoire** et en **promotion de la santé**.

Valeurs fondamentales

Quatre (4) valeurs fondamentales ont été déterminées pour l'Ordre et ses membres. Ces valeurs soutiennent chaque action que l'Ordre, les administrateurs, le personnel et les membres posent quotidiennement.

- **Engagement**
- **Intégrité**
- **Respect**
- **Compétence et collaboration**

Orientations

- Accroître les compétences des membres en santé cardiorespiratoire
- Maintenir une saine gouvernance dans la gestion de l'organisation
- Promouvoir le rôle de l'Ordre et l'expertise de ses membres
- Intensifier nos actions en privilégiant une approche préventive et collaborative



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités réalisées par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) pour l'exercice financier 2018-2019. Bien que fort occupée par l'implantation des obligations imposées par la *Loi modifiant diverses lois concernant l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11)*, la dernière année a permis de voir l'aboutissement de travaux de longue haleine. Je vous invite à poursuivre votre lecture pour connaître le détail des accomplissements.

Conseil d'administration et élections

Le Conseil d'administration (C.A.) de l'OPIQ a subi quelques changements.

C'est avec regret que madame France St-Jean, nouvellement retraitée du Collège de Rosemont, a dû quitter son siège d'administratrice représentant la région de Montréal. Puisque tous les postes se trouveront en élection en mai 2019 et que le C.A. a résolu, l'an dernier, de réduire le nombre d'administrateurs de 17 à 13 et de redécouper la carte électorale en cinq régions, il a été décidé de ne pas coopter un remplaçant pour terminer son mandat. Je la remercie sincèrement pour sa contribution et son implication au fil des ans.

Le C.A. a aussi adopté un règlement sur l'organisation de l'Ordre et sur les élections. Ce dernier a mené à l'instauration du vote électronique qui a grandement mobilisé nos effectifs. Je les félicite pour cette première expérience concluante.

Pour répondre aux obligations liées à l'application de la *Loi 11* sur la saine gouvernance, les administrateurs, la permanence et certains membres de comités doivent suivre des formations obligatoires afin de mieux assumer leur rôle.

Suivi des dossiers stratégiques

Évaluation de la condition cardiorespiratoire

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons le dépôt du projet de loi n° 29 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*. Ce projet de loi prévoit la modification à notre champ et l'ajout de l'évaluation à nos activités réservées.

Nous en suivons l'évolution avec attention et nous produisons un mémoire pour la commission parlementaire durant le prochain exercice financier.

Vaccination

Comme vous le savez, en vertu de l'activité réservée « administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, sur ordonnance », les inhalothérapeutes peuvent vacciner. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les différents départements de santé publique ont d'ailleurs sollicité la collaboration active des inhalothérapeutes. Par conséquent, et puisque nous sommes des intervenants de choix pour promouvoir l'immunisation et accroître la couverture vaccinale des personnes atteintes de problèmes cardiorespiratoires chroniques, les inhalothérapeutes ont été intégrés au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

Dossier santé Québec (DSQ)

Durant la dernière année, les inhalothérapeutes ont été désignés comme intervenants autorisés à accéder à une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique ou au système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments du DSQ. Il reste cependant à identifier les différents domaines cliniques qui nous seront accessibles. Nous souhaitons que ce dossier connaisse un dénouement au cours de l'exercice 2019-2020.

Formation initiale

Malgré l'ouverture démontrée par l'ancien gouvernement quant à un complément de formation de niveau universitaire, rien ne s'est concrétisé faute d'un engagement formel avant le déclenchement des élections provinciales.

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons donc travaillé à sensibiliser les nouveaux interlocuteurs politiques à l'importance d'un complément de formation de niveau universitaire au DEC actuel, pour les secteurs des soins critiques, de l'assistance anesthésique et la sédation-analgésie et des soins à domicile. Nous avons réitéré que cette requête s'avérait incontournable pour prendre en compte l'évolution, la complexité, l'intensité et la criticité

« Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons travaillé à sensibiliser les nouveaux interlocuteurs politiques à l'importance d'un complément de formation de niveau universitaire au DEC actuel, pour les secteurs des soins critiques, de l'assistance anesthésique et la sédation-analgésie et des soins à domicile.

des soins prodigués par les inhalothérapeutes et leurs responsabilités. Nous avons aussi souligné le consensus qui existait entre l'OPIQ et le Collège des médecins (CMQ) à cet effet.

En parallèle, nous avons poursuivi les travaux entamés avec les autorités administratives par l'entremise du comité de suivi sur la formation initiale, auquel siègent les représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Office des professions du Québec (OPQ), du Collège des médecins (CMQ) et de l'OPIQ.

Le comité s'est réuni à trois reprises. Nous avons ainsi convenu d'analyser le dossier sous l'angle de la complexité des activités professionnelles exercées par les inhalothérapeutes, de même que les contextes dans lesquels elles sont réalisées. Nous percevons une certaine ouverture à soutenir un complément de formation de niveau universitaire de la part du MEES et du MSSS. Par contre, l'engagement dans une démarche formelle visant la mise en place d'un tel programme tarde à venir.

Je peux vous assurer que nous suivons ce dossier avec une attention constante. Nous remercions d'ailleurs le CMQ pour sa précieuse collaboration et son soutien.

Inspection des finissants

L'OPIQ a poursuivi son processus d'inspection professionnelle individuelle d'un certain nombre de nouveaux membres pour pallier l'absence de mécanisme de contrôle des compétences à l'entrée dans la pratique. Je vous invite à consulter le rapport de madame Sandra Di Palma pour de plus amples informations (voir page 25).

Représentation nationale

Classification nationale des professions

Lors du dernier exercice, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada ont procédé à un vaste processus de consultation sur les professions au Canada. Cette classification est la source autorisée d'information sur les professions au Canada et constitue l'un des éléments utilisés par le MEES pour déterminer le niveau de complexité d'une

profession. Pour actualiser la description de la profession qui était désuète, l'OPIQ a transmis une analyse approfondie des critères de classification basés sur les principales caractéristiques et aptitudes pour exercer comme inhalothérapeute au Québec, à partir du *Référentiel des compétences à l'entrée dans la pratique* et des tâches cliniques. À la suite de notre analyse, nous demandons une reclassification de notre profession avec le groupe intermédiaire — *314 Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation*.

Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR)

En plus des rencontres régulières, l'OPIQ a participé à l'élaboration de l'opinion de l'ANORTR sur le processus de consultation de la classification nationale des professions. De plus, comme nous l'avons mentionné l'an dernier, l'Alliance a signé un contrat d'agrément des maisons d'enseignement avec la compagnie *Health Standards Organisation (HSO)*. Au cours de l'année qui vient, nous participerons à la planification stratégique de l'Alliance pour déterminer les prochaines grandes orientations.

Pour terminer, je remercie sincèrement la permanence pour l'excellence de leur travail. Malgré des ressources limitées, elle a réussi un véritable tour de force cette année pour rencontrer les obligations imposées par l'Office des professions du Québec, sous la gouverne de la directrice générale, madame Josée Prud'Homme, dont je salue le leadership et les compétences exceptionnelles. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude pour son soutien indéfectible.

Je vous invite à poursuivre votre lecture pour apprécier tout le travail de cette équipe extraordinaire qui contribue activement au respect de notre mission de protection du public.



Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Synergie et collaboration : une recette gagnante

Je n'en suis pas à mon premier rapport annuel, mais c'est toujours avec la même fierté que je constate l'atteinte des actions identifiées à la quatrième année de notre planification stratégique 2016-2021. Je me considère privilégiée d'être ainsi entourée d'une équipe qualifiée que je remercie pour son engagement, son dynamisme et sa collaboration.

Les ressources humaines de l'Ordre constituent l'une de ses plus grandes richesses. C'est avec joie que nous avons accueilli deux nouvelles personnes à temps complet. Monsieur Pascal Rioux est maintenant responsable du développement professionnel. Je suis certaine que sa créativité apportera une dimension différente à la formation continue. L'inspection professionnelle, quant à elle, bénéficie dorénavant d'un inspecteur professionnel en la personne de monsieur Daniel Jorgic, ce qui améliore l'efficacité de ce service. Les communications se trouvent désormais sous la gouverne de madame Marise Tétreault et elle a pour mandat de présenter un plan d'action afin d'améliorer nos interventions en cette matière.

Comme la plupart des organisations, l'Ordre est en constante transformation et la refonte du *Code des professions* exige beaucoup de travail, sans compter le maintien de nos activités quotidiennes.

Nous avons sollicité toutes les instances de l'Ordre pour satisfaire aux exigences de l'Office des professions en matière de gouvernance. Nous avons entre autres revu le règlement sur les élections et les politiques afférentes, développé la nouvelle charte comptable, rédigé notre [déclaration de services](#), implanté le vote électronique, inscrit les administrateurs, les dirigeants, les membres de comités et le personnel de l'Ordre aux différentes formations obligatoires.

Ces travaux nous ont permis de répondre, en grande partie, à ces exigences. Certes, du travail reste à faire, mais je suis certaine qu'au terme du prochain exercice, toutes nos règles de gouvernance seront en place.

Notons également que la nouvelle activité de prescription des TRN autorisée aux inhalothérapeutes a mobilisé beaucoup de ressources pour instaurer tous les mécanismes nécessaires au déploiement de cette activité : banque de données OPIQ-RAMQ, formation, guides, etc.

Par ailleurs, l'implantation du vote électronique s'est avérée tout un chantier... Je remercie mesdames Francine Beaudoin, secrétaire adjointe et coordonnatrice aux technologies de l'information et Andréanne LeBel pour tout le travail accompli.

Il m'est impossible de dresser ici un bilan exhaustif de toutes nos réalisations cette année, je vous invite donc à parcourir le présent rapport annuel pour en constater l'ampleur, qui résulte de la synergie et de la collaboration de l'équipe de la permanence et des administrateurs.

En conclusion, je remercie le président, monsieur Jocelyn Vachon et les membres du C.A. pour la grande confiance qu'ils manifestent à mon égard et pour leur engagement à poursuivre la mission de protection du public de l'organisation.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.
Directrice générale et Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président a été élu par acclamation lors de la réunion des administrateurs le 7 novembre 2015. Il est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre (4) administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Leur mandat est de quatre ans. Rappelons qu'en vertu du règlement, le nombre de mandats consécutifs du titulaire de la présidence est de deux (2), tandis que celui des administrateurs est de trois (3).

Au cours du présent exercice, tous les administrateurs ainsi que la directrice générale et Secrétaire et la directrice aux affaires professionnelles ont suivi des formations sur la gouvernance et

l'éthique et sur l'égalité homme-femme. Notons aussi qu'au moment d'écrire ce rapport, tous les administrateurs ont aussi participé à deux autres formations : l'une sur la diversité ethnoculturelle et l'autre sur l'inconduite sexuelle.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 4 octobre 2019.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, la liste des membres du Conseil d'administration 2018-2019.

Régions électorales	Administrateurs	Mode d'élection	Entrée en fonction	Taux de participation au C.A.
1 Montréal	Roselyne Hétu	Élue	Novembre 2015	6/8
	Sylviane Landry	Élue	Novembre 2015	8/8
	France St-Jean *	Élue	Octobre 2017	3/4
	Gabrielle St-Pierre	Élue	Octobre 2017	6/8
	Jocelyn Vachon	Élu	Novembre 2015	8/8
2 Québec / Chaudière-Appalaches / Bas-Saint-Laurent / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Geneviève Chevrier	Élue	Novembre 2015	7/8
	Cédric Mailloux	Élu	Octobre 2017	7/8
3 Laval / Laurentides / Lanaudière	Josée Boudreault	Élue	Octobre 2017	8/8
4 Montérégie	Annie Quenneville	Élue	Octobre 2017	7/8
5 Mauricie / Centre-du-Québec	Dominique Plante	Élu	Octobre 2017	8/8
6 Outaouais / Abitibi-Témiscamingue	Isabelle Truchon	Élue	Novembre 2015	8/8
7 Estrie	Nathalie Lehoux	Élue	Novembre 2015	7/8
8 Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord / Nord-du-Québec	Karine Pellerin	Élue	Novembre 2015	5/8
Représentants de l'Office des professions du Québec	Anne-Marie Hébert		Novembre 2015	8/8
	Lucie Lafontaine		Novembre 2015	7/8
	Alain Martineau		Octobre 2017	7/8
	Jean-Pierre Tremblay		Octobre 2017	6/8

* Madame France St-Jean a dû démissionner à la suite de sa retraite en aout 2018.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *suite*

Le Conseil d'administration (C.A.) a tenu huit (8) réunions. Voici les principales décisions prises au cours de la période visée par ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Adoption de règlements, de politiques et prise de position

- de communiquer aux deux ministres (santé et enseignement) l'insatisfaction des administrateurs à l'égard du déroulement du dossier de la formation initiale des inhalothérapeutes et du manque d'engagement dont font preuve les ministères ;
- de contribuer au programme national d'agrément ;
- de transmettre à l'Office des professions, les commentaires du Conseil d'administration sur *Les lignes directrices en matière de gouvernance* ;
- d'adopter le *Règlement sur l'organisation de l'OPIQ et les élections à son Conseil d'administration* ;

Gouvernance

- de constituer un comité aux instances et de lui déléguer, en vertu de l'article 62.1 (1), les pouvoirs décisionnels liés aux articles 48 et ss, 55, 55.0.1, 55.1 et ss ;
- de renouveler le contrat de la directrice générale et Secrétaire pour une période de cinq (5) ans ;
- de procéder à l'élection 2019 par vote électronique et de signer une entente avec la firme *ScytI* ;
- de tenir l'AGA le 26 octobre 2018 à l'Hôtel Bonaventure de Montréal ;
- d'adopter la politique sur *Les règles applicables à la tenue d'une assemblée générale des membres* ;
- d'adopter les politiques *Rémunération des administrateurs et Rémunération du titulaire de la présidence* ;
- de fixer le jeton de présence à 255 \$ et d'en faire la recommandation aux membres lors de l'AGA ;

- de rembourser à l'employeur du titulaire de la présidence l'équivalent de deux (2) journées de salaire et les avantages sociaux par semaine pour sa libération professionnelle ;
- de ne pas comptabiliser le mandat effectué par un administrateur lors d'une cooptation ou d'un intérim et lors des mandats de deux (2) ans ;
- de former un comité pour évaluer la nécessité ou non d'établir des critères d'éligibilité pour les candidats aux postes d'administrateurs ;
- d'adopter la déclaration de services aux citoyens et de la diffuser sur le site Internet ;
- d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017-2018 ;
- de former un comité, composé de trois (3) administrateurs élus et d'un administrateur nommé, qui étudiera les candidatures pour les prix *Mérite du CIQ, Elaine-Trottier, Roméo-Soucy, Luc-Perreault et Jacqueline-Gareau* ;
- de créer un comité d'évaluation de la performance de la directrice générale, composé de trois (3) administrateurs élus et d'un administrateur nommé ;
- d'inscrire trois (3) administrateurs au colloque sur la collaboration interprofessionnelle ;
- d'adopter le plan d'action 2018-2019.

Tableau des membres

- de radier du Tableau des membres : les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, celles qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de renouveler l'inscription au Tableau de deux (2) inhalothérapeutes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire qui n'a aucun lien avec l'exercice de la profession ;
- de délivrer un permis restrictif temporaire ;
- d'accorder une limitation volontaire à un inhalothérapeute ;

À l'avant dans l'ordre habituel : Roselyne Héту, Lucie Lafontaine, Nathalie Lehoux, Annie Quenneville, Jocelyn Vachon, Josée Prud'Homme, Isabelle Truchon, Gabrielle St-Pierre, Karine Pellerin et Alain Martineau.

À l'arrière, de gauche à droite : Cédric Mailloux, Geneviève Chevrier, Dominique Plante, Sylviane Landry, Josée Boudreault et Anne-Marie Hébert.

Absent de la photo : Jean-Pierre Tremblay.



- de délivrer un permis à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites par le *Code des professions* et aux règlements adoptés de l'OPIQ ;
- de reconnaître aux diplômés des maisons d'enseignement des autres provinces canadiennes, qui ont réussi l'examen reconnu par l'Ordre, une équivalence partielle de leur formation en techniques d'inhalothérapie ; de leur imposer un stage clinique de perfectionnement en assistance anesthésique d'au plus 10 jours et de leur délivrer un permis restrictif temporaire dans le secteur de l'assistance anesthésique, et ce, jusqu'à la réussite dudit stage ;
- de délivrer un permis à toute personne formée à l'étranger qui détient une attestation d'études collégiales (AEC) ou qui a satisfait aux conditions prescrites par le C.A. et qui aura réussi l'examen reconnu par l'Ordre ;
- de suspendre le permis de sept (7) membres pour non-conformité aux dispositions du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de réinscrire 27 inhalothérapeutes au Tableau des membres de l'Ordre.
- de limiter l'exercice professionnel de deux (2) inhalothérapeutes aux fins de stages cliniques et de leur imposer des cours à la suite d'une inspection particulière des compétences ;
- de reconnaître des équivalences partielles à sept (7) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle ;
- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'accorder une dispense de formation continue à huit (8) membres conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- d'adopter le guide *Prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse*.

Pratique professionnelle

- de prolonger le stage en assistance anesthésique d'une personne formée à l'étranger à la suite de sa demande ;
- d'imposer, à la demande d'une personne formée à l'étranger, un cours en assistance anesthésique ;
- d'imposer, à la demande de deux (2) personnes formées à l'étranger, un cours et un stage clinique en assistance anesthésique ;
- d'imposer des cours à sept (7) inhalothérapeutes à la suite d'une visite d'inspection professionnelle ;
- d'imposer des cours et des stages à un inhalothérapeute à la suite d'une demande de réinscription au Tableau ;
- de demander au comité d'inspection professionnelle de procéder à l'inspection d'un échantillonnage de 30 % des nouveaux diplômés des collèges québécois qui obtiendront leur permis ;

Finances

- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018-2019 et de procéder à l'embauche de deux (2) nouvelles ressources à temps complet ;
- d'adopter les états financiers courants ;
- d'adopter le projet de résolution fixant la cotisation pour l'exercice 2019-2020 à 417 \$ pour le statut de membre actif et à 236 \$ pour le statut de membre non actif aux fins de consultation des membres ;
- d'entériner la rémunération des dirigeants qui s'appuie sur une analyse comparative effectuée avec d'autres ordres et organismes sans but lucratif analogues à l'OPIQ, laquelle établit :
 - le salaire du président à 56 600 \$ sans autre prime, pour une disponibilité hebdomadaire de deux (2) jours ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION *suite*

- le salaire de la directrice générale et Secrétaire à 146 000 \$, avec contribution au régime de retraite de 12 % et assurances collectives usuelles, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de cinq (5) jours ;
- le jeton de présence des administrateurs à 255 \$ par jour ;
- de fixer la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2019-2020 à 417 \$ pour le statut de membre actif et à 236 \$ pour le statut de membre non actif.

Nominations

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice. Il a notamment :

- nommé les administrateurs du comité aux instances ;
- nommé monsieur Jocelyn Vachon, président et madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de délégués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et madame Isabelle Truchon, à titre de déléguée substitut ;
- nommé madame Marie-Claude Genest, inhalothérapeute, à titre de syndique adjointe ;
- désigné maître Andréanne LeBel, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels ainsi que madame Josée Prud'Homme, à titre de substitut ;
- nommé mesdames Denise Roy et Carole Prud'homme ainsi que monsieur Martin Plante, à titre de membres du comité de révision ;
- nommé madame Anne-Marie Limoges, à titre de syndique *ad hoc* ;
- nommé mesdames Sylvie Gagnon, Josiane Mongeau, Colette Vacri et monsieur Martin Légaré, à titre de membres du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois (3) ans ;
- nommé, au sein du comité d'inspection professionnelle de l'OPIQ, madame Line Girard et monsieur Daniel Jorgic, à titre d'inspecteurs ;
- nommé plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- nommé monsieur Martin Beaumont, lauréat du *Mérite du CIQ 2018* ;
- nommé monsieur Pascal Rioux, lauréat du prix *Roméo-Soucy 2018* ;
- nommé l'équipe du CISSS de Laval, lauréat du prix *Jacqueline-Gareau 2018*.

Comité aux instances

Le Conseil d'administration a créé un comité aux instances pour le soutenir dans le traitement des dossiers des candidats et des membres de l'Ordre. Le C.A. a délégué au comité les pouvoirs suivants :

- exercer les pouvoirs du C.A. en cas de condamnation ayant un lien avec l'exercice de la profession ;
- exercer les pouvoirs du C.A. en matière d'examen médical ;
- exercer les pouvoirs du C.A. en matière d'imposition de mesures recommandées par le comité d'inspection professionnelle (CIP) ;
- décider de toute demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession.

Le comité aux instances a tenu trois (3) réunions. Il a été résolu :

- de limiter l'exercice professionnel d'un inhalothérapeute aux fins de stages cliniques et de lui imposer des cours et des stages cliniques à la suite d'une inspection particulière des compétences ;
- d'ordonner un examen médical à un membre et de limiter son droit d'exercice ;
- de déclarer l'état de santé physique et psychique d'un membre compatible avec l'exercice de la profession en épreuves diagnostiques, mais incompatible en soins cardiorespiratoires généraux, en soins critiques et en assistance anesthésique incluant la sédation-analgésie.

Les membres du comité aux instances au 31 mars 2019

Monsieur Jocelyn Vachon, président
Madame Sylviane Landry, administratrice élue
Madame Annie Quenneville, trésorière
Madame Isabelle Truchon, 1^{re} vice-présidente
Monsieur Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé par l'Office des professions

Les membres substitués :

Mesdames Roselyne Héту, administratrice élue ainsi que Lucie Lafontaine, administratrice nommée par l'Office des professions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES

Activités de formation suivies par les administrateurs et le personnel de l'Ordre, au 31 mars 2019.

Activité de formation	Administrateurs	Permanence
Gouvernance	16/16	2/2
Égalité homme-femme	16/16	2/2
Diversité ethnoculturelle	3*/16	4*/13
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir (CIQ)	7*/16	2*/3

* La date limite pour suivre les formations obligatoires étant le 30 juin 2019, les formations suivies après le 31 mars 2019 ne sont pas comptabilisées dans ce rapport et figureront au prochain rapport annuel.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	10	0	7	0	3

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	7

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

DÉLIVRANCE DE **PERMIS**

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	151	151	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	2*	2*	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	4	4	0	0

* dont un permis restrictif temporaire.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2019		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	4081	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie (\$) selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre de membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	4081	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

La direction des affaires juridiques est responsable du volet réglementaire de l'Ordre, notamment l'adoption de tout règlement exigé par le *Code des professions*. Elle est impliquée dans les dossiers qui requièrent que l'Ordre ordonne l'examen médical d'un inhalothérapeute ou les infractions liées à l'exercice de la profession. Elle s'occupe de l'exercice en société des membres et de l'application du règlement qui autorise les étudiants qui ont terminé leur deuxième année à effectuer un externat. En collaboration avec l'équipe, elle assure l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ*. La directrice des affaires juridiques agit aussi comme secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision. Enfin, elle assume la responsabilité du traitement des demandes d'accès à l'information.

Participation aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

- Membre du forum des conseillers juridiques
- Membre du forum des secrétaires de conseil de discipline
- Membre du groupe de travail sur l'implantation du vote électronique

Règlementation

La révision de la gouvernance selon les nouvelles exigences du *Code des professions* a été au cœur des travaux réglementaires effectués par l'Ordre au cours de la dernière année financière.

Adopté en priorité, le *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus* est entré en vigueur en avril 2018 pour permettre l'approbation, par les membres, de la rémunération des administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle à l'automne. Ces dispositions ont ensuite été intégrées au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, en vigueur depuis le 24 janvier 2019. Regroupant les sujets relatifs à la gouvernance (organisation,

élection, redécoupage de la carte électorale), son adoption a permis le tout premier vote électronique aux élections du conseil d'administration en mai 2019.

Examen médical en vertu de l'article 48 du Code des professions

Au cours de l'année 2018-2019, le comité aux instances a résolu de soumettre un inhalothérapeute à un examen médical, puisqu'il avait des raisons de croire que ce dernier présentait un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession.

Jugeant que la situation nécessitait une intervention urgente en vue de protéger les patients, le comité a par ailleurs résolu de limiter provisoirement le droit d'exercice de cet inhalothérapeute et de suspendre provisoirement son habilitation à exercer une activité autorisée. Le tout, jusqu'à ce que la décision définitive soit rendue à la suite de l'examen médical. Le rapport dudit examen a établi que la condition physique ou psychique du membre était en partie compatible à l'exercice de la profession d'inhalothérapeute et son permis d'exercice a conséquemment été limité selon les limitations confirmées.

Formation continue (application du Règlement)

Les inhalothérapeutes sont tenus d'effectuer un minimum de 30 heures de formation liées à leur pratique professionnelle, par période de référence de deux (2) ans, comme prévu par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

Le 31 mars 2018 marquait donc la fin de la période de référence 2016-2018. À ce moment, 177 inhalothérapeutes n'avaient pas déclaré un nombre suffisant d'heures consacrées à des activités de formation continue admissibles. Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, 394 inhalothérapeutes ont fait l'objet d'une vérification de leurs pièces justificatives pour la période de référence 2016-2018.

Sanctions imposées découlant du défaut de suivre une ou des activités de formation continue obligatoire

Date de fin de la période de référence : 31 mars 2018

Nombre

Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet

7

DIRECTION DES AFFAIRES **JURIDIQUES** suite**Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société**

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société* est en vigueur depuis le 27 décembre 2012. Il autorise un inhalothérapeute à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions*. Il peut choisir d'y pratiquer seul ou avec un ou des

membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2019, 16 inhalothérapeutes exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que trois (3) membres exerçaient en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Répartition des membres exerçant en société au 31 mars 2019

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	19	1 000 000	1 000 000

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est un tribunal indépendant de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions. Il entend toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un inhalothérapeute, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* ou des règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois (3) personnes : le président du conseil, un avocat nommé par le gouvernement, et deux (2) membres inhalothérapeutes nommés par le C.A. de l'OPIQ.

Au cours de l'exercice financier qui se terminait le 31 mars 2019, le conseil de discipline a été saisi de trois (3) nouvelles plaintes disciplinaires déposées par le bureau du syndic et a clos une plainte qui avait été déposée au cours de l'exercice financier précédent. Le conseil de discipline a ainsi tenu deux (2) audiences d'une journée et rendu deux (2) décisions dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Comité de révision

Le comité de révision donne, à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité s'est réuni une fois, afin de délibérer sur l'unique demande de révision d'une décision du bureau du syndic, qui a par ailleurs été reçue dans les délais prescrits. Concluant qu'il y avait lieu de porter plainte devant le conseil de discipline, le comité a suggéré au C.A. la nomination d'un syndic *ad hoc*.

Les membres du comité de révision au 31 mars 2019

Raymond Proulx, représentant du public
Mélanie Bergeron, inh.
Denise Roy, inh.
Carole Prud'homme, inh.
M^e Andréanne LeBel, secrétaire du comité

Présidents des conseils de discipline du Bureau des présidents des conseils de discipline ayant siégé au cours de l'exercice 2018-2019

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef
M^e Julie Charbonneau
M^e Lyne Lavergne

Membres du conseil de discipline

Catherine Champagne, inh.
Martine Forest, inh.
Catherine O'Brien, inh.
Louise Parent, inh.
Marie-France Roy, inh.

M^e Andréanne LeBel, secrétaire du conseil de discipline

DIRECTION DES AFFAIRES **JURIDIQUES** suite

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autres que le président, au 31 mars 2019		
Activité de formation	Nombre	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Processus disciplinaire — volet 1 (CIQ)	5	0
Formation sur les inconduites sexuelles (OPSQ)	2	3
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir (CIQ)	4	1

Plaintes dont l'audience est terminée par le conseil du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	
Nature des infractions	Nombre
Infractions liées à la qualité des services professionnels (défaut d'exercer la profession selon les normes les plus élevées)	2
Avoir omis de consigner au dossier du patient des informations pertinentes et requises	2

Décisions du conseil de discipline	
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline	
Réprimande	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire	2
Amende	0
Publication d'avis	2
Déboursés	2
Limitation temporaire	0

Toutes les plaintes ont été portées par le syndic et aucune plainte privée n'a été reçue au cours de l'exercice.

Aucune décision n'a été portée en appel ou n'était en cours au Tribunal des professions.

Aucune recommandation au Conseil d'administration n'a été émise par le conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune requête en inscription au Tableau à la suite d'une radiation ou requête en reprise du plein droit d'exercice n'a été reçue au cours de l'exercice et le conseil de discipline n'a rendu aucun avis en ce sens au cours de l'exercice.



BUREAU DU SYNDIC

Le bureau du syndic a pour mandat de traiter toutes les informations relatives à une infraction commise au *Code des professions* et aux règlements qui régissent la profession d'inhalothérapeute, dont le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

À l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, par délégation de son Conseil d'administration, le bureau du syndic est également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'inhalothérapeute.

Activités

Au cours de l'année 2018-2019, la majorité des signalements faits au syndic étaient liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Des insatisfactions, concernant des litiges en soins et traitements des troubles respiratoires du sommeil, ont requis des interventions de la part du bureau du syndic.

En raison de son mandat de protection du public, le bureau du syndic collabore avec toutes les instances de l'Ordre dans

plusieurs dossiers administratifs qui visent la pratique professionnelle. À cet égard, sept (7) nouveaux dossiers administratifs ont été ouverts **au cours de l'exercice**. Neuf (9) dossiers administratifs sont toujours en cours au 31 mars 2019.

Au 1^{er} avril 2019, nous avons fermé tous les dossiers antérieurs au 31 mars 2019, alors que neuf (9) dossiers demeurent ouverts en fin de période et continueront de faire l'objet d'un suivi durant la période de référence 2019-2020.

58 dossiers touchant 32 membres issus de tous les milieux de pratique en inhalothérapie ont été ouverts pendant l'exercice. Neuf (9) de ces dossiers sont toujours actifs au 31 mars 2019.

Les tableaux qui suivent présentent le sommaire des dossiers traités par le bureau du syndic.

Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.

Équipe du bureau du syndic au 31 mars 2019

Syndic

monsieur Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.

Syndiques adjointes

madame Julie Richard, inh.

madame Marie-Claude Genest, inh., depuis janvier 2019

Adjointe exécutive

madame Clémence Carpentier, jusqu'en janvier 2019

madame Catherine Larocque, depuis janvier 2019

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic ou des syndics *ad hoc*

Demandes d'information et signalements adressés au bureau du syndic

Les demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou les signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	Nombre
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	46
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	2

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic (a. 122)

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	10
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant les membres d'autres ordres professionnels)	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	5
Enquêtes entreprises par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	10
	Nombre
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	9
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	9
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

BUREAU DU **SYNDIC** suite**Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement**

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	9
Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic (a. 123.6)	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité (a.123.9)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	6
Enquêtes autrement fermées (au total)	0
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulence	0
Pas matière à porter plainte	3
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	0

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres (article 122.0.1)

Aucune requête n'a été transmise au conseil de discipline par le bureau du syndic au cours de l'exercice à l'effet d'imposer immédiatement une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser un titre réservé aux membres de l'ordre à un professionnel faisant l'objet d'une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus en lien avec l'exercice de la profession.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête **rouverte** n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats *ad hoc*

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a. 121.3)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration (a. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	0
Enquêtes fermées 180 jours (6 mois) ou moins de la réception de la demande	—
Enquêtes fermées entre 6 mois et 1 an de la réception de la demande	—
Enquêtes fermées plus de 365 jours de la réception de la demande	—
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

BUREAU DU SYNDIC *suite***Nature et nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic *ad hoc* au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infraction**

	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	2
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, liés à une inconduite sexuelle (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, liés à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	2
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Requêtes adressées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par un syndic *ad hoc* à la suite d'une plainte déposée au cours de l'exercice à l'effet d'imposer à un membre une radiation provisoire immédiate ou une limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles (a. 130)

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une telle requête au cours de l'exercice	0

BUREAU DU **SYNDIC** suite**État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic ad hoc**

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes portées par le bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	7
Plaintes du bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	—
Plaintes rejetées	—
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	—
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1

Informations transmises au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndic ad hoc (a. 122.1)

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	2

Échanges de renseignements ou de documents utiles par le bureau du syndic ou par les syndic ad hoc avec des syndic d'autres ordres professionnels au cours de l'exercice (a. 124, al. 2)

Aucun membre de l'Ordre ou d'un autre ordre professionnel n'a fait l'objet d'un échange de renseignements ou de documents utiles avec des syndic d'autres ordres professionnels.

Demande d'accès en vertu du Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels

Aucune demande d'accès n'a été formulée au bureau du syndic au cours de l'exercice.

Activités de formation suivies par les membres du bureau du syndic au 31 mars 2019 (article 121.0.1)

Activité de formation	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Actes dérogatoires à caractère sexuel	3	—
Formation sur la gestion de la diversité culturelle	3	—

BUREAU DU **SYNDIC** *suite***Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires**

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes d'honoraires n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue **au cours de l'exercice**.

Répression des infractions prévues au chapitre VII du Code ou à une loi constituant un ordre, commises par une personne qui n'est pas membre d'un ordre**Enquêtes relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code des professions**

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	—
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	—
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	—
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	0
Poursuites pénales intentées (a. 189, a. 189.0.1, a. 189.1)	—
Actions non judiciaires (au total)	—
Avertissements, incluant invitations à devenir membre	—
Mises en demeure	—
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	—
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Exercice illégal et usurpation de titre — poursuites pénales relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code (articles 189, 189.0.1 et 189.1)

Aucune poursuite pénale pour exercice illégal et usurpation de titre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée **au cours de l'exercice**.

Amendes imposées au cours de l'exercice et créances irrécouvrables

Aucune amende n'a été imposée et aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée **au cours de l'exercice**.



COMITÉ DE LA **FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES**

Devant le peu d'avancement du dossier de la formation initiale, le comité n'a tenu qu'une seule rencontre au cours du présent exercice. Les principaux sujets à l'ordre du jour furent l'agrément national pour les programmes de formation en thérapie respiratoire et la formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger.

Aucun avis ni recommandation n'a été acheminé au C.A. de l'Ordre au cours de l'exercice.

En terminant, je remercie les membres du comité pour leur collaboration.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Membre du comité de la formation au 31 mars 2019

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président, OPIQ
Lyne Arsenault, inh., représentante de la Fédération des cégeps
Anne Couillard, représentante de la Fédération des cégeps
Stéphanie Charest, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A., directrice générale et Secrétaire, OPIQ



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Depuis maintenant cinq (5) ans, j'ai le privilège de veiller à la réalisation des activités de surveillance de l'exercice, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle (CIP). J'assure aussi le suivi des dossiers d'inspection particulière, de même que les demandes de réinscription au Tableau des membres de l'OPIQ après une période d'inactivité de trois (3) ans. Enfin, en plus d'avoir la chance de travailler à l'élaboration ou à la consultation de différents documents auprès de collaborateurs exceptionnels, je coordonne les stages des personnes formées à l'étranger.

Cette année encore, considérant les réalisations de l'inspection professionnelle, je désire exprimer ma reconnaissance aux membres du CIP et aux inspecteurs. C'est aussi grâce à la confiance et au soutien du Conseil d'administration, de la directrice générale et de mes collègues de travail, qu'il m'est permis de mener à bien nos divers projets. Enfin, pour assurer une pratique clinique de qualité et offrir des soins et des services sécuritaires, le Conseil d'administration a consenti à l'embauche d'une ressource à l'inspection professionnelle. Ainsi, depuis juillet 2018, l'équipe de l'inspection peut compter sur monsieur Daniel Jorgic, nouvel inspecteur professionnel, afin de réaliser son mandat. Son expertise et son dynamisme servent à soutenir un plus grand nombre d'inhalothérapeutes dans leur pratique clinique.

L'inspection professionnelle s'appuie maintenant sur une équipe composée de treize (13) personnes, dont un inspecteur professionnel, une inspectrice contractuelle et deux (2) experts en entrevue orale structurée.

Pour remplir son mandat, le CIP a tenu sept (7) rencontres en présentiel et huit (8) réunions téléphoniques pendant lesquelles, il a notamment :

- établi son programme d'inspection générale et identifié 36 établissements devant prendre part au programme de surveillance générale de l'exercice collectif ainsi que 34 inspections générales individuelles ;
- déterminé, après analyse des autoévaluations et des audits de dossiers, lesquels des 36 établissements prévus au programme recevraient la visite des inspecteurs ;
- entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements sélectionnés ;
- entériné les rapports d'inspection individuelle et émis les recommandations de formation de perfectionnement au Conseil d'administration, le cas échéant ;
- administré les affaires courantes du comité quant au plan d'action déterminé et à sa mission de surveillance de l'exercice ;
- consolidé les outils afférents à l'inspection professionnelle selon une approche par compétences.

Dans le cadre de ses activités, le CIP a traité trois (3) demandes d'inspection particulière qui se sont conclues par des recommandations au Conseil d'administration.

Cette année, 716 membres ont rempli le questionnaire d'autoévaluation individuelle des compétences et reçu un rapport d'inspection personnalisé dans le cadre du programme annuel de surveillance générale de l'exercice. 36 établissements ont fait l'objet d'une revue systématique de la tenue de dossier des inhalothérapeutes qui y travaillent, 13 d'entre eux ont reçu l'équipe d'inspection pour une visite clinique. Soulignons que cette année encore, 30 % des nouveaux membres ont subi une inspection générale individuelle.

Toujours par souci d'optimisation des retombées positives inhérentes à l'inspection professionnelle, nous avons revu l'ensemble de la correspondance, en collaboration avec madame Josée Prud'Homme, directrice générale, madame Andréanne LeBel, directrice aux affaires juridiques et madame Line Prévost, coordonnatrice aux communications. Je les remercie sincèrement pour leur travail rigoureux.

D'autre part, après de nombreuses consultations et grâce à la collaboration de plusieurs experts, nous avons publié l'ouvrage de référence [La prévention des infections](#). Ce guide à l'attention des inhalothérapeutes cliniciens vise l'adoption de mesures de prévention et de contrôle des infections essentielles à la création d'environnements sécuritaires pour une prestation optimale de soins et de services.

À la suite du projet pilote d'inspection professionnelle conjointe, effectué avec ma collègue de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radiooncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, nous avons partagé notre expérience lors du colloque sur la collaboration interprofessionnelle. La présentation traitait des forces et des écueils d'une telle démarche. Ce projet visait l'application concrète des différentes facettes de la collaboration interordre.

Enfin, la mise à jour du formulaire de ventilation AH-283, réalisée dans le cadre des travaux du *Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux* est terminée. Rappelons que ce dernier est responsable de la révision et de l'harmonisation des divers formulaires utiles aux cliniciens du réseau de la santé et services sociaux.

Sandra Di Palma, inh.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

INSPECTION **PROFESSIONNELLE** *suite***Membres du comité au 31 mars 2019**

- Josiane Mongeau, inh., présidente
- Sylvie Gagnon, inh., vice-présidente
- Martin Légaré, inh., membre
- Colette Vacri, inh., membre
- Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité

**Inspectrice contractuelle
au 31 mars 2019**

- Sylvie Gagnon, inh.

**Inspecteur professionnel
au 31 mars 2019**

- Daniel Jorgic, inh.

Inspecteurs au 31 mars 2019

- Julie Aganier, inh.
- Luc Beaudoin, inh.
- Mélanie Boucher, inh.
- Danièle Davidson, inh.
- Joée Dubreuil, inh.
- Line Girard, inh.
- Julie Lévesque-Héliou, inh.
- Sonia Larouche, inh.
- Pierrette Morin, inh.
- Lucille Grenier, inh.
- Marie-France Potvin, inh.

Informations générales

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	15

Vérifications

Membres visités	382
Questionnaires d'autoévaluation transmis aux membres	716
Rapports de vérification rédigés à la suite d'une visite en établissement	36
Rapports de vérification rédigés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	716

Inspections

Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	3
Rapports d'inspection particulière des compétences rédigés	3

Recommandations du CIP d'obliger un membre à terminer avec succès

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	11
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

INSPECTION **PROFESSIONNELLE** *suite*

Décisions du Conseil d'administration	
Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

Détail de la surveillance par milieu clinique

Nombre d'inhalothérapeutes ayant fait l'objet d'une inspection générale individuelle	34
Nombre d'établissements sélectionnés pour le programme de surveillance générale de l'exercice collectif	36
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection clinique collective	13
Nombre de visites d'inspection en établissement privé	5
Nombre de visites d'inspection en établissement public	8
Nombre d'inspections de suivi de l'exercice précédent	0
Nombre d'inhalothérapeutes travaillant dans ces établissements	682
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections	201
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés en milieu clinique	382



COMMUNICATIONS

Après 15 ans, je signe ici mon dernier rapport à titre de coordonnatrice aux communications, pour me consacrer à la rédaction ainsi qu'à la révision linguistique des communications et nombreux documents émanant de l'Ordre. C'est ma collègue Marise Tétreault, détentrice d'une maîtrise en communication (axe santé), qui occupera désormais ce poste. Je lui souhaite beaucoup de succès et de beaux défis dans son nouveau poste.

Voici donc le bilan des diverses réalisations et activités relevant de la fonction de coordonnatrice aux communications.

Publications et communications

l'inhalo

Comme annoncé l'an dernier, nous sommes passés à une parution quadrimestrielle de la revue. Le comité éditorial s'est enrichi de deux (2) nouveaux membres avec l'arrivée de Daniel Jorgic, inspecteur professionnel et de Pascal Rioux, coordonnateur au développement professionnel. Je les remercie ainsi que Marise Tétreault, Sandra Di Palma, Pierrette Morin et Bernard Cadieux pour le partage d'idées, leur active participation et leurs commentaires constructifs.

Voici les statistiques de consultation de la revue pour l'année 2018-2019.

Tableau 1

Éditions	Nombre de consultations	
	PDF interactif	versions professionnelle et grand public
Avril 2018		990
Octobre 2018		467
Janvier 2019		648
Total		2105

Cette moyenne de 701 consultations par édition confirme la pertinence de reconsidérer notre modèle de publication au regard des réalités communicationnelles à l'ère de l'instantanéité.

C'est l'un des mandats de la prochaine coordonnatrice : revoir nos stratégies de communication et proposer un plan d'action.

Par ailleurs, les mandats de la recherche publicitaire et du graphisme ont été reconduits respectivement aux firmes *CPS Média inc.* et *Fusion Communications & Design inc.*

Révision

Outre les trois (3) éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale et selon les besoins de mes collègues, à la révision linguistique de documents tels que PV, correspondance, rapports, guides de pratique, mémoires, politiques et réglementation, présentations *PowerPoint*, contenu texte du site Internet.

Production de documents

Durant la période visée par ce rapport, j'ai révisé et supervisé la production de plusieurs documents de l'OPIQ, à savoir :

- le guide 2018 pour le nouvel inhalothérapeute ;
- le [Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession](#) ;
- le mémoire sur la *Consultation des partenaires nationaux – priorités du ministre 2016-2017 – soutien à domicile et CHSLD* ;
- le [rapport annuel 2017-2018](#) ;
- tous les textes destinés à la formation, au [guide de pratique](#) et au questionnaire sur la prescription de médicament pour la cessation tabagique, en raison de l'adoption du [Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute](#) et de son entrée en vigueur, le 19 juillet 2018 ;
- tous les textes de l'application *en santé cardiorespiratoire* ;



- les textes de la page Web du site Internet dédiée à la vaccination ;
- les textes de la classification nationale des professions ;
- la Déclaration de services de l'OPIQ ;
- la mise à jour du fascicule II *Épreuves diagnostiques* (y compris les annexes) du guide clinique sur le sommeil ;
- les textes des originaux de la correspondance de l'inspection.

Évènements

Congrès 2018

L'édition 2018 du congrès annuel a été un succès avec une participation record de 728 personnes (membres et non-membres), sans compter les conférenciers et les exposants. 59 % ont rempli l'évaluation en ligne envoyée par courriel quelques jours après l'évènement. Le taux de satisfaction pour les conférences de vendredi et samedi est de 2,7 sur 3, ce qui confirme une bonne répartition des conférences sur les deux jours.

Trois (3) maisons d'enseignement participaient au concours *Place à la relève 2018* : le Collège de Rosemont, le Collège de Valleyfield et le Cégep de Sainte-Foy. C'est l'équipe du Collège de Valleyfield, composée de Sarah Borden, Emmanuelle Richard et Marie-Ève Labrie, qui a remporté la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ. Comme prévu aux règlements du concours, elles décrivent leur projet d'outil de sensibilisation au deuil en milieu hospitalier pour les étudiants en inhalothérapie en [page 35 de l'édition de janvier 2019](#) de la revue.

Remise de prix 2018

Le *Mérite du CIQ 2018* a été remis à Martin Beaumont, inh., président-directeur général du CIUSSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, en raison de son souci constant pour la qualité des services de santé et sa volonté de contribuer activement à l'amélioration des soins et du système de santé. Sa formation, son expérience pratique dans plusieurs systèmes de soins de santé à travers le monde et ses accomplissements importants en matière de gestion en ont fait un candidat de choix pour ce prix.

Le prix *Élaine-Trottier*, assorti d'une bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ, a été remis à Karine Grondin, inh., CIUSSS de l'Estrie, CHUS-Hôpital Fleurimont, pour son implication dans l'intégration des inhalothérapeutes à l'équipe multidisciplinaire pour l'accueil du bébé lors de césarienne électorale ou pour toute naissance de plus de 36 semaines sans facteur de risque.

Le prix *Roméo-Soucy*, assorti d'une bourse de 1000 \$ offerte par la Banque Nationale, est allé à Pascal Rioux, inh., enseignant au Cégep de l'Outaouais – Campus Gabrielle-Roy pour son dévouement et son implication dans la formation initiale des étudiants afin qu'ils deviennent des professionnels compétents, respectés et engagés dans la communauté médicale.

Le tout premier prix *Luc-Perreault*, assorti d'une bourse de 2500 \$ offerte par l'Association des anesthésiologistes du Québec, est allé à Marco Zaccagnini, inh., CUSM, site Glen, Hôpital Royal-Victoria, pour la mise sur pied d'une mission humanitaire en Haïti.

Le prix *Jacqueline-Gareau*, assorti d'une bourse de 1000 \$ offerte par la compagnie 3M, a été décerné à l'équipe d'inhalothérapeutes du CISSS de Laval-Hôpital de la Cité-de-la-Santé pour souligner leur approche proactive en cessation tabagique.

Finalement, la *Mention d'honneur* pour la Semaine de l'inhalothérapeute 2017, avec la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par l'OPIQ, a été remis à l'équipe d'inhalothérapeutes du Cégep de l'Outaouais, Campus Gabrielle-Roy. Elle s'est démarquée par ses cibles grand public diversifiées (préscolaire, élémentaire), par sa proaction (elle est allée dans la communauté : étudiants club karaté, CPE) et par l'organisation de l'activité *Je danse, c'est poumon bien*.

Congrès 2019

Un appel a été lancé aux inhalothérapeutes via l'*Ordonnée* et le site Web de l'OPIQ. Les personnes intéressées à proposer une conférence, un conférencier ou encore un sujet avaient jusqu'au 31 décembre 2018 pour le faire. Le comité organisateur s'est réuni pour planifier la prochaine édition pour trouver le thème et discuter de l'horaire de la programmation.

COMMUNICATIONS *suite*

Le thème retenu est : *Agir avec soin*, inspiré par la philosophie du *caring* (Watson, 1979) qui couvre autant les soins curatifs, palliatifs et rééducatifs que les activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Les valeurs fondamentales (compétence, respect, engagement, dignité, etc.) de cette approche humaniste et relationnelle, qui place la personne au centre des interventions de soins, ont servi de trame à la conception du volet scientifique. Je vous invite à lire le rapport de Pierrette Morin en page 39 pour en savoir plus.

La conférence de clôture *Déstabilisé... et pourtant en maîtrise!* sera présentée par Mario Côté, B. Sc., DESG, M.A.P., CRHA. Le volet musical du banquet sera assuré par le groupe *Rebound*.

Je remercie les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

Promotion de la profession

Semaine de l'inhalothérapeute 2018

Le comité spécial, formé du syndic, des deux (2) coordonnatrices au développement professionnel et à l'inspection, de l'inhalothérapeute-conseil à l'admission et de moi-même, s'est réuni pour déterminer le thème de l'évènement *Grandir en santé avec l'inhalothérapeute*, qui s'est tenu du 21 au 27 octobre 2018 inclusivement.

Nous avons reçu trois (3) inscriptions à la *Mention d'honneur*.

Médias sociaux

Je vous invite à consulter les « bons coups » de l'équipe responsable de la vigie et des publications sur nos médias sociaux (*Facebook* et *Twitter*) au cours des derniers mois. Ce sont des messages publiés par l'OPIQ qui ont retenu l'attention de différents acteurs du secteur de la santé cardiorespiratoire.

En terminant, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la liberté qu'elle m'a allouée dans l'accomplissement de mes fonctions. J'adresse aussi mes remerciements aux membres du Conseil d'administration, à tous mes collaborateurs et collègues de la permanence pour leur soutien inconditionnel dans la réalisation de nos projets communs.



Line Prévost, inh., B.A., réd. a.
Coordonnatrice aux communications

TABLEAU D'HONNEUR 2018

Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)



Monsieur Martin Beaumont. Dans l'ordre habituel, Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Martin Beaumont, inh., président-directeur général du CIUSSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et Denis Leclerc, président de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et secrétaire du CIQ.

Prix Éline-Trottier



Madame Karine Grondin. Dans l'ordre habituel, Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Nancy Bédard, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Karine Grondin, inh., CIUSSS de l'Estrie, CHUS-Hôpital Fleurimont.

TABLEAU D'HONNEUR 2018 suite

Prix Luc-Perreault



Monsieur Marco Zaccagnini. Dans l'ordre habituel, Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Marco Zaccagnini, CUSM, site Glen, Hôpital Royal-Victoria, D' Claude Perreault (fils de feu D' Luc Perreault) anesthésiologiste, Hôpital Sacré-Coeur, D' Jean-François Courval, président de l'Association des anesthésiologistes du Québec et Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ.

Prix Jacqueline-Gareau



L'équipe d'inhalothérapeutes du CISSS de Laval. Dans l'ordre habituel, Christian Gagnon, 3M Canada, Julie Poitras, inh., assistante-chef, CISSS de Laval-Hôpital de la Cité-de-la-Santé et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.

Prix Roméo-Soucy



Monsieur Pascal Rioux. Dans l'ordre habituel, Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Pascal Rioux, inh., enseignant Cégep de l'Outaouais – Campus Gabrielle-Roy et Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ.

Mention d'honneur de la Semaine de l'inhalothérapeute 2017



L'équipe d'inhalothérapeutes du Cégep de l'Outaouais, Campus Gabrielle-Roy. Dans l'ordre habituel, Kim Lefebvre, inh., Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Caroline Munn, inh., Pascal Rioux, inh., Sabrina Léonard, inh., Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ, Sylvain Denis, inh., Tania Lévesque, inh. et David Paquette, inh.

Concours Place à la relève



Équipe du Collège de Valleyfield. Dans l'ordre habituel, Denyse Joseph, vice-présidente, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Sarah-Elizabeth Borden, Emmanuelle Richard et Marie-Eve Labrie, toutes trois étudiantes au Collège de Valleyfield, Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ et Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ.

Bourse d'excellence de l'OPIQ

- Madame Laura Breton, Cégep de Chicoutimi
- Madame Raouaa Kammoun, Cégep de l'Outaouais
- Madame Rose Rodrigue, Cégep de Sainte-Foy
- Madame Annabelle Duquette, Cégep de Sherbrooke
- Madame Daphnée Houle, Collège de Valleyfield
- Madame Menawatie Ramrup, Cégep Vanier

NOS BONS COUPS

CHU Sainte-Justine a aimé votre Tweet · 4 h

OPIQ @OPIQinh
Asthme chez les tout-petits : ce n'est pas pour la vie! twitter.com/ChuSteJus...

CQTS a aimé votre Tweet · 6 avr.

OPIQ @OPIQinh
Des établissements d'enseignement supérieurs plus propres et plus sains. Le...

CQTS a aimé vos Tweets · 14 h

OPIQ @OPIQinh
Semaine «je bénévole, tu bénévoles, conjuguons notre bénévolat ! »...

CQTS a aimé vos Tweets · 26 avr.

OPIQ @OPIQinh
En cette Journée 2018 du personnel de soutien administratif, l'OPIQ ...

CQTS a aimé vos Tweets · 8 mai

OPIQ @OPIQinh
En cette Semaine nationale des soins palliatifs, l'OPIQ salue tous les interven...

OPIQ @OPIQinh
En cette Journée 2018 du personnel de soutien administratif, l'OPIQ ...

OPIQ @OPIQinh
Démence et tabac ? twitter.com/cqts/status/98...

OPIQ @OPIQinh
Semaine «je bénévole, tu bénévoles, conjuguons notre bénévolat ! »...

OPIQ @OPIQinh
Des établissements d'enseignement supérieurs plus propres et plus sains. Le...

Coalition Tabac a aimé vos Tweets · 2 h

OPIQ @OPIQinh
Demain, 19 mai journée de l'inhalothérapeute L'OPIQ désire saluer l...

a aimé 2 autres

Société can cancer a aimé votre Tweet · 23 mars

OPIQ @OPIQinh
Belle initiative! twitter.com/SCC_Quebec/sta...

Découverte a aimé votre Tweet · 5 déc. 2018

OPIQ @OPIQinh
Voici un excellent reportage de @DecouverteRC au sujet des grands prémat...

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
18 mai, à 09:30 · 🌐

Demain samedi 19 mai sera la journée de l'inhalothérapeute.
Pour l'occasion, l'OPIQ désire saluer tous les inhalothérapeutes du Québec et souligner leur engagement envers la population québécoise et leur contribution exceptionnelle à la qualité des soins et services offerts dans le réseau de santé.
Bonne journée à tous les inhalothérapeutes!



Bonne journée de l'inhalothérapeute!

39 228 personnes personnes atteintes [Mettre la publication en avant](#)

J'aime Commenter Partager

201 Les plus anciens

292 partages

FMSQ vous suit · 21 nov. 2018

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux aime votre lien : « Suite à une étude, l'INESSS fait état... »
10.06

SocieteCanPediatrie vous suit · 4 avr.

Dr Martin Juneau a retweeté votre Tweet · 8 mars

OPIQ @OPIQinh
En cette journée dédiée aux femmes, voici un excellent article qui ra...

Santé Montréal a aimé votre Retweet · 3 déc.

Le Grand Forum des Tout-Petits @ForumToutPetits
Vivre dans un environnement sans fumée | Mieux vivre avec notre e...



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Après plus de dix ans à la coordination du développement professionnel, je cosigne ici un dernier rapport annuel afin de consacrer mon temps aux communications de l'Ordre. C'est mon collègue Pascal Rioux qui occupe désormais ce poste depuis janvier 2019. Je lui souhaite tout le succès espéré ainsi que des défis à la hauteur de ses compétences et de son potentiel.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le bilan des principales activités effectuées dans le cadre de notre fonction pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 : 1) la formation continue ; 2) la rédaction et les publications ; 3) le programme *en santé cardiorespiratoire*.

Encore cette année, nos projets et réalisations furent le fruit d'un travail d'équipe et nous remercions tous ceux qui nous ont permis de les mener à bon port. À cet égard, nous exprimons notre gratitude à Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire de l'Ordre, pour son appui inconditionnel et la confiance qu'elle nous accorde et nous remercions aussi les membres du Conseil d'administration. Nous tenons à souligner l'importante contribution de nos collègues de la permanence au succès de nos projets. Au-delà du travail, leur présence à nos côtés a enrichi tant les projets que notre quotidien professionnel. Enfin, nous remercions tous les inhalothérapeutes, les médecins et les autres professionnels de la santé qui ont collaboré à la réalisation de ces projets.

1. Formation continue



Au 31 mars 2019, 4173 inhalothérapeutes étaient inscrits au *Campus OPIQ*.

Le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent

quotidiennement. Il s'appuie aussi sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés que l'OPIQ remercie très sincèrement : *La Capitale, assurances générales* (partenaire Or), ainsi que la *Banque Nationale* et *Masimo Canada* (tous deux partenaires Argent).

Avec comme objectif l'accès à des activités de formation qualifiantes pour les membres, nous avons effectué des travaux d'actualisation et de développement du *Campus OPIQ* au cours de l'exercice financier.

1.1 Activités de formation continue de l'OPIQ

Au répertoire des activités de formation, nous en avons retiré ou remplacé certaines jugées caduques. 13,5 heures ont aussi été ajoutées ou mises à jour (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo* ou d'un guide de pratique clinique). Conséquemment, au 31 mars 2019, le *Campus OPIQ* offrait à ses membres une sélection de plus de 70 activités de formation pour plus de 100 heures de formation continue accessibles en ligne (tableau 1).

Parmi les nouvelles activités, soulignons la formation réglementaire OPIQ-3003 : *La prescription de médicament pour la cessation tabagique*, qui aborde les considérations déontologiques liées à l'activité de prescrire ainsi que la démarche de prescription. Entre juillet 2018, soit à l'entrée en vigueur du règlement, et mars 2019, 141 inhalothérapeutes ont reçu l'autorisation de prescrire des médicaments pour la cessation tabagique.

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

Aux fins d'application du [Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#), le Conseil d'administration (C.A.) a répondu favorablement à 27 nouvelles demandes de reconnaissance d'activités externes de formation (en ligne ou en présentiel).

DÉVELOPPEMENT **PROFESSIONNEL** suiteTableau 1. Activités de formation réussies entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Nom de l'activité		Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
OPIQ-103	La ponction artérielle radiale	3,0	47
OPIQ-104	Les infections transmissibles par le sang	1,0	6
OPIQ-207	Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel	1,0	19
OPIQ-208	<i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	1
OPIQ-303	Les arythmies cardiaques (rév. 05/2015)	3,0	70
OPIQ-310	Intervenir auprès de vos patients fumeurs (rév. 07/2018)	2,5	149
OPIQ-405	L'auscultation pulmonaire (rév. 07/2016)	4,0	14
OPIQ-407	Comprendre la filtration (rév. 10/2016)	0,5	49
OPIQ-408	L'interprétation des gaz artériels	2,0	41
OPIQ-410	Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	15
OPIQ-504	<i>Pulmonary auscultation</i> (rév. 07/2016)	4,0	1
OPIQ-601	Gestion avancée des voies aériennes (rév. 02/2017)	4,0	46
OPIQ-602	L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs (rév. 06/2017)	4,0	40
OPIQ-701	<i>Advanced airway management</i> (rév. 02/2017)	4,0	6
OPIQ-703	Démystifier la trachéostomie	0,45	104
OPIQ-801	Introduction à la pratique fondée sur des données probantes en sciences de la santé	1,25	13
OPIQ-802	Polysomnographie : les nouvelles règles d'analyse des événements respiratoires (<i>AASM, 2012</i>) (rév. 09/2017)	1,25	21
OPIQ-803	Exercice, alimentation et prévention cardiovasculaire	1,25	7
OPIQ-805	Introduction à l'oxygénothérapie à haut débit	0,45	11
OPIQ-806	Asynchronies « patient-ventilateur »	1,0	33
OPIQ-901	Urgences néonatales	1,0	29
OPIQ-902	Le sommeil chez l'enfant et l'adolescent	1,0	14
OPIQ-903	Spirométrie—Top 50 questions	1,0	32
OPIQ-904	La télémédecine et les TIC	1,0	3
OPIQ-1001	La sécurité du circuit médicament. Attention aux courts-circuits !	1,0	3
OPIQ-1002	Prise en charge de l'utilisation sécuritaire des dispositifs médicaux !	1,0	6
OPIQ-1003	Détresse respiratoire chez la femme enceinte	0,45	12
OPIQ-1004	Les enjeux de la sécurité en contexte de télépratique	1,0	4
OPIQ-1005	Les soins en fin de vie et l'aide médicale à mourir : qu'en est-il exactement ?	1,0	13

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL *suite*

Nom de l'activité		Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
OPIQ-2001	Petits poumons, grands problèmes : anticiper pour mieux se préparer	1,0	13
OPIQ-2002	Les notes au dossier II (rév. 01/2018)	2,0	295
OPIQ-2003	Inh. : 3 lettres responsables	1,25	248
OPIQ-2004	Les standards de pratique, un gage de compétence	1,0	234
OPIQ-3001	Soignons (aussi) nos communications	1,0	4
OPIQ-3003	La prescription de médicaments pour la cessation tabagique	2,0	207
OPIQ-3004	Sensibilisation à l'éthique dans la pratique clinique	1,25	2
OPIQ-3005	L'évaluation de l'inaptitude et le consentement aux soins	1,5	1
OPIQ-3006	L'approche palliative et les soins de fin de vie chez les personnes souffrant de MPOC	0,75	2
OPIQ-3007	Pollution de l'air, les facteurs reliés aux changements climatiques et la santé	0,75	3
OPIQ-3008	Monitoring de l'oxymétrie cérébrale et somatique	1,25	20

* De nombreux inhalothérapeutes ont aussi rempli le questionnaire de formation continue provenant d'une édition de la revue *l'inhalo* ou d'un guide de pratique clinique.

2. Rédaction et publications

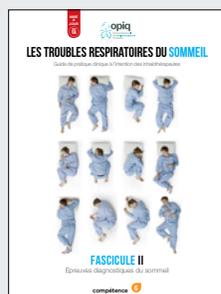
2.1 Outils d'aide à la pratique clinique



Prescription de médicaments pour la cessation tabagique (guide de pratique clinique)

Bien qu'accessible à tous, ce guide — soumis en consultation auprès de futurs prescripteurs — se veut un complément de la formation réglementaire OPIQ-3003 : *La prescription de médicaments pour la cessation tabagique*. Nous l'avons rédigé avec l'objectif de soutenir le

jugement clinique de l'inhalothérapeute dans sa pratique clinique. Il préconise l'intégration des données scientifiques les plus récentes.



Les troubles respiratoires du sommeil (guide de pratique clinique)

À l'automne 2018, le fascicule II de ce guide a fait l'objet d'une deuxième actualisation en raison de la mise à jour du manuel de référence des règles d'analyse du sommeil et des événements associés de l'*American Academy of Sleep Medicine (AASM)*.

2.2 Blogue de l'OPIQ et sa page Facebook

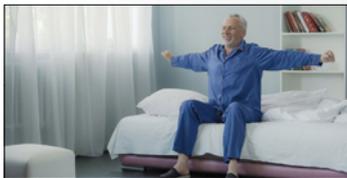
Nous avons créé un blogue afin d'y déposer des billets (courts articles) destinés à la population. Concrètement, ce blogue vise à l'informer sur des enjeux liés à la santé cardiorespiratoire en fonction de l'actualité du moment. Chaque billet a pour objectif de favoriser la discussion avec les inhalothérapeutes et de faire connaître, par la même occasion, leur rôle en pratique clinique.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL *suite*

Nous en avons publié deux (2) au cours de cet exercice financier :



[Arrêtez de fumer maintenant, c'est poumon bien!](#)
(octobre 2018)



[Et si la santé commençait par une bonne nuit de sommeil!](#)
(mars 2019)

2.3 Publications externes à l'OPIQ

- À l'invitation de M. Christian Leduc, rédacteur en chef adjoint de la revue *MedActuel (L'actualité médicale)*, nous avons rédigé un article de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins et les pharmaciens. Intitulé *Intervenir efficacement en cessation tabagique*, il a été publié dans l'édition d'octobre 2018.
- Conviés par madame Anick Labelle, conseillère, recherche et tabac pour la Société canadienne du cancer (SCC), nous avons contribué à la rédaction de son article *Counseling en abandon du tabac : état des lieux dans le réseau de la santé*. Il a paru le 27 novembre dernier dans la revue francophone *Info-tabac*, qui s'intéresse exclusivement à la lutte contre le tabagisme.

2.4 Collaboration interprofessionnelle

- Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)**

C'est à titre de réviseur externe que l'OPIQ a contribué à la réalisation de ces deux publications :



[Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse](#)
(6^e édition)



[Guide sur l'analyse des gaz sanguins, du pH et des paramètres connexes](#)

- Projet de recherche sur la collaboration interprofessionnelle**

À la demande de la directrice générale, nous avons participé en novembre dernier à une enquête appréciative dans le cadre d'un projet de recherche mené par le professeur Éric Champagne, spécialiste de la gouvernance à l'Université d'Ottawa. À terme, ce projet a pour objectif de générer un guide de réflexes sur la collaboration interprofessionnelle.

3. Programme *en santé cardiorespiratoire*

Lancés officiellement à l'automne 2016, les travaux réalisés avaient pour objectif de promouvoir et de favoriser l'appropriation du programme par les inhalothérapeutes et son intégration en pratique clinique. Aussi nombreuses que variées, voici les principales actions effectuées durant la période visée par ce rapport.

3.1 *Application mobile en santé cardiorespiratoire (outil clinique)*

Lancée officiellement en juin 2018, elle est destinée à l'inhalothérapeute clinicien qui n'a pas l'habitude d'intégrer des interventions minimales (< 3 minutes) dans sa pratique ou qui souhaite en améliorer l'efficacité.



3.2 *Activité autorisée de prescrire des médicaments pour la cessation tabagique*

- La firme *Fusion Communications & Design inc.* a réalisé un support visuel dans le but de promouvoir la nouvelle activité à travers nos médias habituels de communication. Nous lui avons aussi dédié une page Web pour assister les inhalothérapeutes dans leur recherche d'information.



Population (patients)



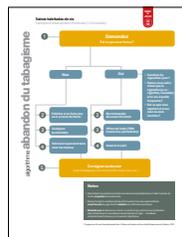
Professionnels de la santé



En février et mars dernier, l'OPIQ a réitéré son appui au [Défi J'arrête, j'y gagne!](#) tout en faisant la promotion de la prescription de médicaments pour la cessation tabagique par les inhalothérapeutes. Nous avons publié un encart dans les journaux *Métro* (Montréal), *Le Soleil* (Québec) et *La Presse* +.

• [Algorithme d'intervention en abandon du tabagisme](#)

Nous l'avons mis à jour. Concrètement, nous avons ajouté une sous-question sur la cigarette électronique (vapeuse) (étape 1) et intégré la prescription de thérapies de remplacement à la nicotine (TRN) à l'offre de services (étape 3).



• [Consultation sur le nouvel étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac](#)

Dans la foulée de la *Stratégie canadienne sur le tabac* annoncée en mai 2018, Santé Canada s'était engagée à consulter les Canadiens sur l'élaboration d'un nouvel étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac. C'est dans le cadre de cette consultation publique que l'OPIQ a transmis en janvier dernier ses commentaires et ses recommandations.

3.3 Programme d'immunisation contre l'influenza au Québec

À l'occasion de la campagne automnale du programme québécois d'immunisation contre l'influenza, la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a invité les inhalothérapeutes à y prendre part activement. Nous avons réalisé un sondage auprès des responsables de service d'inhalothérapie afin de connaître leur pratique quant à cette activité et leur intérêt à collaborer à la campagne d'immunisation 2018. Puisque cette activité n'est pas assujettie à une formation réglementaire, nous avons dressé une [liste de lectures](#) suggérées et de [vidéos](#) utiles pour accompagner les membres qui auraient besoin de mettre à jour ou de perfectionner leurs connaissances et leurs habiletés à ce sujet. Nous en avons fait la promotion de cette activité à travers nos médias habituels de communication. Nous lui avons aussi consacré une page Web pour assister les inhalothérapeutes dans leur recherche d'information.

3.4 Évènements C'est poumon bien !

Au cours de la dernière année, l'Ordre a invité les inhalothérapeutes à être physiquement actifs à l'occasion de trois (3) évènements.

• **Mai 2018 : [À go, je bouge, c'est poumon bien!](#)**

Pour cette 2^e année de participation au défi *Cubes énergie* du *Grand défi Pierre Lavoie*, plus de 125 personnes atteintes d'une maladie pulmonaire chronique ont fait équipe avec leurs inhalothérapeutes, du 30 avril au 28 mai 2018, pour relever le défi *Cubes énergie*. Des groupes des plus motivés ont accompli le défi avec brio. Collectivement, elles ont cumulé 19 602 cubes énergie, ce qui représente 4 900 heures totales d'activité physique. Félicitations à tous !

• **Octobre 2018 : [À go, je marche, c'est poumon bien!](#)**

La permanence de l'Ordre était bien représentée à l'occasion de la *Grande marche* du *Grand défi Pierre Lavoie*.

• **Octobre 2018 : [À go, je m'active, c'est poumon bien!](#)**

L'activité de Zumba, qui a eu lieu dans le cadre de notre congrès annuel, aura permis aux participants de se déhancher au son de rythmes latins entraînants et endiablés.

Voilà qui achève le présent rapport.
Bien cordialement,

Marise Tétreault

Marise Tétreault, inh., M.A. (communication et santé)
Coordonnatrice au développement professionnel
(avril à décembre 2018)

Pascal Rioux

Pascal Rioux, inh.
Coordonnateur au développement professionnel
(à partir de janvier 2019)



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les projets technologiques

À titre de secrétaire adjointe et de coordonnatrice aux technologies de l'information, je concrétise les projets liés à ce secteur. Ainsi, j'assure la disponibilité, la sécurité et le développement du parc informatique, des systèmes d'information et des logiciels de bureautique incluant le système de gestion des membres, le système de téléphonie et Internet, nécessaires aux opérations de l'Ordre.

Voici le bilan des principales réalisations du présent exercice.

Parc informatique ou technologique

Les technologies de l'information et les systèmes d'information sont devenus des outils indispensables au traitement des opérations qui requièrent chaque année investissement ou modernisation.

Les efforts de développement ou de modernisation technologiques se sont concentrés principalement sur :

- le développement et l'implantation du transfert de données selon les spécifications exigées par la RAMQ/DSQ/INSPQ¹ (collaboration à la vaccination et à la prescription des TRN) ;
- le développement et l'implantation de l'impression de la carte de membre en ligne ;
- la réorganisation des régions électorales ;
- l'adaptation du système de gestion des membres à la nouvelle charte comptable ;

- la participation à un groupe de travail sur le vote électronique (CIQ) ;
- la participation à la configuration pour la tenue d'une élection sous format électronique ;
- la collaboration au projet *en santé cardiorespiratoire* et à l'implantation du blogue ;
- le remplacement des portables en fin de vie.

Chaque année, les activités récurrentes (congrès, cotisation et déclaration annuelle, gestion du Tableau des membres, élection, site Internet, etc.) sont bonifiées ou adaptées selon les besoins.

Je souligne le dynamisme de l'organisation pour laquelle nous travaillons. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du Conseil d'administration, à la directrice générale et à mes collègues de la permanence pour leur appui et leur collaboration.

Francine Beaudoin

Secrétaire adjointe et coordonnatrice
aux technologies de l'information

¹ Régie de l'assurance maladie du Québec/Dossier Santé Québec/Institut national de santé publique du Québec.



INHALOTHÉRAPEUTE-CONSEIL À L'ADMISSION

Voici le détail des activités qui découlent de ma fonction, dont le mandat est de soutenir la direction générale et les titulaires de postes de coordination dans les dossiers liés à la formation initiale, au développement professionnel et à l'amélioration de l'exercice pour assurer la protection du public.

Entrevue orale structurée

Nous sommes à l'aube d'une importante modification de l'outil d'évaluation des compétences qu'est l'entrevue orale structurée (EOS) et les travaux préparatoires ont mobilisé la majeure partie de mon temps, cette dernière année. En effet, cet outil sera remodelé et utilisé, non seulement dans le cadre de l'inspection professionnelle, mais aussi dans l'étude des dossiers d'équivalence. Cette nouvelle procédure d'étude des dossiers des candidats formés à l'étranger sera fort pertinente et éclairante dans la reconnaissance des acquis. Elle permettra de mettre en lumière les compétences de ces candidats et leurs besoins de formation. Ils pourront constater d'eux-mêmes la nécessité de suivre une formation d'appoint, car l'inhalothérapie, telle que pratiquée au Québec, est une profession unique qui ne connaît de concordance parfaite avec aucune autre à travers le monde.

À la fin de l'année financière 2018-2019, le processus va bon train. Nous avons développé une quarantaine de vignettes cliniques touchant tous les milieux d'exercice et les diverses clientèles. Pour en valider le contenu, nous tiendrons deux groupes de discussion distincts formés respectivement d'inhalothérapeutes et de finissants provenant des collèges qui offrent le programme d'inhalothérapie. C'est une expérience qui, nous l'espérons, sera profitable pour tous. Je souligne le travail de madame France Saint-Jean dans la mise en œuvre de cet outil. Son implication, sa rigueur et son dynamisme stimulent et enrichissent nos échanges.

Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession

C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous avons publié le *Référentiel* en juin 2018 sur site Internet de l'OPIQ. Plusieurs inhalothérapeutes nous ont d'ailleurs communiqué leur satisfaction quant à sa pertinence pour leur pratique clinique.

En novembre 2018, la directrice générale et moi l'avons présenté aux divers représentants des maisons d'enseignement qui offre le programme. Il faut souligner la présence à cette présentation d'une consultante mandatée par le ministère de l'Éducation pour le rehaussement de la formation initiale en inhalothérapie. Les enseignants ont salué cet outil qui leur permettra d'intégrer dans leur enseignement la nouvelle approche qui y est développée.

Inspection professionnelle

Dans le cadre de mes fonctions, je collabore aussi avec mes collègues de l'inspection professionnelle. Ainsi, j'effectue les EOS des membres qui font l'objet d'une inspection particulière

ou qui reviennent à la profession après une période d'inactivité de plus de trois (3) ans.

Demandes d'équivalence

Cette année, j'ai étudié sept (7) dossiers, dont l'un provenait du Panama. La mise en exergue de ce dossier s'explique par le fait que toute la documentation du cursus était en espagnol. En accord avec la directrice générale et la candidate, nous l'avons soumise à une EOS. Cette dernière a ainsi constaté la différence entre notre pratique clinique et la sienne. Cette première EOS avec une candidate formée à l'étranger m'a aussi permis de mieux cerner ses besoins de formation.

Congrès 2018

Comme je suis responsable du volet scientifique du congrès, je vous invite à consulter le rapport de ma collègue Line Prévost (en page 29) pour le compte rendu de la 44^e édition.

Congrès 2019

À la suite d'un appel à tous, nous avons reçu de nombreuses suggestions des plus pertinentes. Je remercie d'ailleurs tous les inhalothérapeutes qui ont répondu. Couplées à celles obtenues lors du sondage suivant le 44^e congrès, ces suggestions ont fait l'objet d'une étude par le comité scientifique lors de sa réunion en novembre 2018. C'est aussi lors de cette réunion que nous avons choisi le thème de cette 45^e édition, marquant ainsi le coup d'envoi du congrès 2019 !

Le comité s'est rencontré une seconde fois en janvier pour assurer le suivi des invitations lancées et pour entériner la programmation préliminaire.

Nous soulignons que ce congrès est placé sous le signe du changement. En effet, la programmation se veut ambitieuse, car nous offrirons aux inhalothérapeutes pas moins de 48 conférences de 60 minutes. Tout un défi à relever ! L'équipe du comité scientifique s'est mise à l'œuvre et en date du 1^{er} avril la programmation est presque complète. Je remercie mes collègues du comité pour leur précieuse collaboration dans cette tâche — titanesque cette année ! — pour proposer aux inhalothérapeutes un choix de conférences variées et représentatives d'une pratique contemporaine.

En terminant, je remercie les administrateurs du Conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur confiance et leur soutien.

Pierrette Morin, inh.
Inhalothérapeute-conseil à l'admission

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscriptions au Tableau

Total des inscriptions	4329
Premières inscriptions	157

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un

Permis restrictif temporaire	2
Permis sur permis	10
Permis régulier	4317

Membres inscrits au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	15
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Permis régulier	7
-----------------	---

Permis délivrés selon la catégorie

Permis régulier	152
Permis sur permis	4
Permis restrictif temporaire	1

Radiations du Tableau

Abandon	39
Non-paiement	31
Radiation temporaire	1
Retraite	53
Décès	1

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	409 \$
Membres non actifs	231 \$

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	3661
Masculin	668

Répartition selon la catégorie d'inscription

Membres actifs	4004
Membres non actifs	325

Répartition selon la région administrative

Bas-Saint-Laurent	87
Saguenay-Lac-Saint-Jean	172
Capitale-Nationale	512
Mauricie	160
Estrie	242
Montréal	1422
Outaouais	141
Abitibi-Témiscamingue	92
Côte-Nord	50
Nord-du-Québec	13
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43
Chaudière-Appalaches	193
Laval	122
Lanaudière	136
Laurentides	220
Monterégie	595
Centre-du-Québec	86
Hors du Québec	43

Répartition selon les milieux cliniques

Administration	161
Assistance anesthésique	1323
Autres	227
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	89
Centre d'abandon du tabagisme	8
Centre d'enseignement sur l'asthme-MPOC	114
Clinique de gestion de la douleur	9
Enseignement aux pairs, professionnels et stagiaires	76
Enseignement en premiers soins (RCR)	23
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque (effort)	27
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	458
Épreuves diagnostiques du sommeil	361
Groupe de médecine de famille (GMF)	17
Recherche	34
Rééducation respiratoire	72
Sédation-analgésie	55
Simulation médicale	2
Soins à domicile	441
Soins cardiorespiratoires généraux (O ₂ , humidité, traitement)	1905
Soins critiques et urgence (soins à l'urgence, assistance ventilatoire)	1309

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL



Dans l'ordre habituel, première rangée : **Francine Beaudoin**, secrétaire adjointe et coordonnatrice aux technologies de l'information (TI) ; **Pierrette Morin**, inh., DESS en enseignement collégial, inhalothérapeute-conseil à l'admission ; **Sandra Di Palma**, inh., coordonnatrice à l'inspection professionnelle ; **Josée Prud'Homme**, M.A.P., Adm.A., directrice générale et Secrétaire ; **Andréanne LeBel**, avocate, directrice des affaires juridiques et **Marise Tétreault**, inh., M.A. (communication et santé), coordonnatrice au développement professionnel jusqu'au 1^{er} janvier 2019, puis coordonnatrice aux communications.

2^e rangée : **Clémence Carpentier**, adjointe de direction jusqu'en janvier 2019 ; **Marie Andrée Cova**, adjointe administrative au Tableau des membres ; **Anie Gratton**, adjointe administrative aux affaires juridiques et **Line Prévost**, inh., B.A., coordonnatrice aux communications jusqu'au 1^{er} janvier 2019, rédactrice agréée.

Dernière rangée : **Daniel Jorgic**, inh., inspecteur professionnel depuis juillet 2018 ; **Ophélie Dréau**, adjointe administrative à l'inspection professionnelle et **Bernard Cadieux**, inh., M.A.P., M. Sc., syndic.

Absents de la photo : **Catherine Larocque**, adjointe de direction depuis janvier 2019 et **Pascal Rioux**, inh., coordonnateur au développement professionnel à partir de janvier 2019.

ÉTATS FINANCIERS

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2019**

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2019**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits	Annexe A
Charges	Annexes B, C, D

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

Ventilation des salaires et autres charges	Annexe E
--	----------

ÉTATS FINANCIERS *suite*Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

ÉTATS FINANCIERS suite

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lavallée Binette Brière Ouellette CPA, s.m.c.r.l.
1

St-Eustache, le 28 juin 2019

1 Par Manon Binette, CPA auditeur, CA

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2019

	ADMINIS- TRATION	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018
PRODUITS				
Cotisations annuelles	1 743 778 \$	- \$	1 743 778 \$	1 702 620 \$
Exercice en société	1 100	-	1 100	1 000
Admission / équivalence (annexe A)	18 851	-	18 851	19 150
Assurance de la responsabilité professionnelle	7 159	33 642	40 801	39 477
Formation continue (annexe A)	334 571	-	334 571	305 800
Discipline	3 093	-	3 093	5 029
Publicité - <i>l'inhalo</i>	14 299	-	14 299	20 349
Services aux membres	55 666	-	55 666	44 895
Produits nets de placements (annexe A)	99 623	16 845	116 468	39 312
Subvention MIDI - Référentiel / EOS	43 675	-	43 675	30 511
	2 321 815	50 487	2 372 302	2 208 143
CHARGES				
Admission	-	-	-	1 391
Inspection professionnelle (annexe B)	191 378	-	191 378	168 593
Normes et soutien à la profession (annexe B)	56 269	-	56 269	90 349
Formation continue (annexe B)	286 805	-	286 805	243 293
Syndic (annexe B)	132 022	-	132 022	133 164
Conseil de discipline (annexe C)	9 050	-	9 050	8 856
Infractions par des non-membres	1 245	-	1 245	2 310
Gouvernance (annexe C)	279 980	-	279 980	280 915
Communications (annexe C)	22 549	-	22 549	11 746
Subvention MIDI - Référentiel / EOS	42 987	-	42 987	30 511
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	23 085	-	23 085	23 191
Autres charges (annexe D)	1 063 651	-	1 063 651	952 697
	2 109 021	-	2 109 021	1 947 016
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	212 794 \$	50 487 \$	263 281 \$	261 127 \$

ÉTATS FINANCIERS *suite*

5

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2019

FONDS D'ADMINISTRATION

	INVESTI EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉ D'AFECTA- TIONS	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018
SOLDES AU DÉBUT	43 178 \$	1 495 679 \$	659 440 \$	2 198 297 \$	1 937 170 \$
Excédent des produits sur les charges	(28 401)	241 195	50 487	263 281	261 127
Acquisitions d'immobilisations	9 845	(9 845)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	24 622 \$	1 727 029 \$	709 927 \$	2 461 578 \$	2 198 297 \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

BILAN
31 mars 2019

	ADMINIS- TRATION	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	1 924 466 \$	-	1 924 466 \$	1 822 388 \$
Placement temporaire (note 3)	393 516	-	393 516	481 561
Comptes clients	55 769	-	55 769	62 058
Frais payés d'avance	38 611	-	38 611	35 446
	2 412 362	-	2 412 362	2 401 453
PLACEMENTS (note 4)	1 448 958	-	1 448 958	1 121 289
FONDS DE RISTOURNES	-	709 927	709 927	659 440
IMMOBILISATIONS (note 5)	24 622	-	24 622	43 178
	3 885 942 \$	709 927 \$	4 595 869 \$	4 225 360 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	389 011 \$	-	389 011 \$	361 828 \$
Subvention reportée - MIDI	-	-	-	7 554
Produits reportés	1 745 280	-	1 745 280	1 657 681
	2 134 291	-	2 134 291	2 027 063
ACTIF NET				
Investi en immobilisations	24 622	-	24 622	43 178
Non grevé d'affectations	1 727 029	-	1 727 029	1 495 679
Fonds de ristournes assurance responsabilité	-	709 927	709 927	659 440
	1 751 651	709 927	2 461 578	2 198 297
	3 885 942 \$	709 927 \$	4 595 869 \$	4 225 360 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président,


Jocelyn Vachon, inh., M. Ed.

La trésorière,


Annie Quenneville, inh. B.Sc.

ÉTATS FINANCIERS *suite*

7

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges	263 281	\$	261 127
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations	28 401		42 174
Produits du fonds de ristournes	(50 487)		(45 498)
Pertes (gains) sur ventes de placements	28 764		(10 013)
Variation de la juste valeur des placements	(83 287)		14 591
	186 672		262 381
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	110 352		122 791
	297 024		385 172
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements	(734 955)		(338 278)
Produits de la disposition de placements	461 809		316 167
Acquisitions d'immobilisations	(9 845)		(15 645)
	(282 991)		(37 755)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 033		347 417
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 303 949		1 956 532
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 317 982	\$	2 303 949
			\$
Représentés par :			
Encaisse	1 924 466	\$	1 822 388
Placement temporaire	393 516		481 561
	2 317 982	\$	2 303 949
			\$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, en conformité avec les nouvelles directives en matière de présentation de renseignements financiers exigées aux articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel de l'Office des professions du Québec (voir l'annexe E).

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements générés par ce fonds. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations encaissées avant la fin de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice suivant, sont présentées à titre de produits reportés.

ÉTATS FINANCIERS *suite*

9

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**d) Constatation des produits (suite)**

Formation continue

Les produits tirés des congrès et de la formation continue sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Publicité - *l'inhalo* et services aux membres

Les revenus de publicité dans la revue *l'inhalo* sont comptabilisés lors de la publication de la revue. Les autres frais sont constatés à titre de produits lors de leur facturation.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.

f) Actifs et passifs financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement temporaire et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Ventilation des autres charges

Au cours des exercices précédents, l'Ordre ventilait des frais généraux entre ses différentes fonctions. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, aucune ventilation de ces charges, inscrites principalement dans les "autres charges" à l'état des résultats, n'a été effectuée. Cette modification de méthode comptable a été appliquée rétroactivement à l'exercice terminé le 31 mars 2018. Ceci n'a eu aucun impact sur le résultat net de l'exercice précédent (voir l'annexe E).

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Ce placement est un compte d'épargne-placement à taux progressif dont la juste valeur est égale à son coût.

5. PLACEMENTS

	2019		2018
Fonds d'investissement évalués à la juste valeur	1 448 958	\$	1 121 289
			\$

6. IMMOBILISATIONS

	2019			2018
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 480	23 707	8 773	11 925
Matériel informatique	309 229	293 380	15 849	29 703
Améliorations locatives	24 805	24 805	-	1 550
	366 514	341 892	24 622	43 178
			\$	\$

7. CRÉDITEURS

	2019		2018
Comptes fournisseurs et frais courus	165 270	\$	146 959
Taxes de vente	223 741		214 869
	389 011	\$	361 828
			\$

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2019		2018
Comptes clients	6 289	\$	(42 408)
Frais payés d'avance	(3 165)		2 825
Créditeurs	27 183		31 657
Subvention reportée	(7 554)		7 554
Produits reportés	87 599		123 163
	110 352	\$	122 791
			\$

ÉTATS FINANCIERS suite

11

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2019

9. CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 77 051 \$ à titre de contributions à ce régime (71 596 \$ en 2018).

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimums à payer jusqu'au 31 octobre 2020 totalisent 73 198 \$ plus une portion des frais communs. Une option de renouvellement de 5 ans est prévue au bail. L'Ordre a également signé des contrats pour la location d'un photocopieur et d'une timbreuse, échéant en décembre 2021 et décembre 2023.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, en présumant que le renouvellement du bail se fera aux mêmes conditions et en excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2020	2021	2022	2023	2024
55 131 \$	55 131 \$	53 979 \$	50 523 \$	49 450 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques**

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidité quant à ses passifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctue en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Les produits et les charges de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant.

Annexe A

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - PRODUITS
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
ADMISSION / ÉQUIVALENCE		
Permis	15 700 \$	16 000 \$
Équivalence	3 151	3 150
	18 851 \$	19 150 \$
FORMATION CONTINUE		
Activités de formation		
Inscriptions	28 241 \$	38 485 \$
Partenariats	27 338	28 270
	55 579	66 755
Congrès		
Inscriptions	141 108	107 849
Locations de kiosques	134 356	125 543
Commandites	3 528	5 653
	278 992	239 045
	334 571 \$	305 800 \$
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS		
Produits des fonds d'investissement	45 100 \$	30 874 \$
Gains (pertes) sur ventes de placements	(28 764)	10 013
Variations de la juste valeur	83 287	(14 591)
	99 623 \$	26 296 \$

ÉTATS FINANCIERS *suite*

Annexe B

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires	121 187 \$	77 246 \$
Honoraires professionnels	26 831	26 356
Comité de l'inspection		
Jetons	11 271	18 650
Déplacements et représentation	17 232	19 177
Amortissement - matériel informatique	14 857	27 164
	191 378 \$	168 593 \$
NORMES ET SOUTIEN À LA PROFESSION		
Formation initiale	18 915 \$	45 544 \$
Bourses	2 395	5 200
Alliance Nationale	11 291	13 280
Outils cliniques	6 820	3 200
Revue - <i>l'inhalo</i>	16 848	23 125
	56 269 \$	90 349 \$
FORMATION CONTINUE		
Activités de formation	23 506 \$	18 989 \$
Congrès		
Imprimerie	6 995	5 357
Conférenciers	17 301	12 570
Location d'équipement	27 242	20 373
Montage des kiosques	9 120	5 995
Hôtel et activités sociales	199 923	175 453
Frais remboursés	2 718	4 556
	286 805 \$	243 293 \$
SYNDIC		
Salaires	89 894 \$	91 006 \$
Honoraires professionnels	38 465	40 639
Déplacements et représentation	602	869
Autres	3 061	650
	132 022 \$	133 164 \$

Annexe C

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires	1 712 \$	316 \$
Honoraires professionnels	2 819	2 665
Déplacements, représentation et communications	3 794	2 875
Location	725	3 000
	9 050 \$	8 856 \$
GOUVERNANCE		
Présidence	65 882 \$	63 585 \$
Conseil d'administration	45 369	48 605
Salaires	135 975	126 997
Assemblée générale annuelle	3 648	6 940
Rapport annuel	5 195	4 295
Élections	2 652	5 764
Honoraires professionnels	12 509	16 179
Audit	8 750	8 550
	279 980 \$	280 915 \$
COMMUNICATIONS		
Semaine de l'inhalothérapie	5 736 \$	3 178 \$
Publicité et communications	16 813	8 568
	22 549 \$	11 746 \$

ÉTATS FINANCIERS *suite*

Annexe D

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES
Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
AUTRES CHARGES		
Salaires et charges sociales	816 761 \$	700 793 \$
Loyer	88 857	91 746
Frais informatiques	26 614	20 072
Frais de bureau et fournitures	7 452	6 328
Location d'équipement	7 701	11 170
Poste et messagerie	9 448	16 487
Taxes, licences et permis	19 162	19 294
Assurances	3 469	3 439
Télécommunications	5 889	6 326
Entretien et réparations	2 916	3 016
Abonnements et cotisations	12 047	10 768
Déplacements, hébergement et représentation	7 704	10 070
Participation à des événements	728	831
Formation des employés	6 677	7 401
Mauvaise créances	2 075	-
Frais bancaires et de cartes de crédit	32 607	29 946
Amortissement des immobilisations	13 544	15 010
	246 890	251 904
	1 063 651 \$	952 697 \$

Annexe E

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS
Exercice terminé la 31 mars 2019

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - VENTILATION DES SALAIRES ET AUTRES CHARGES

L'Ordre a modifié la présentation de l'état des résultats pour se conformer aux nouvelles directives en matière de présentation de renseignements financiers émises par l'Office des professions du Québec.

Cette modification a exigé le reclassement de produits et de charges entre les fonctions maintenant présentées. De plus, l'Ordre a amorcé, durant l'exercice, l'analyse du temps consacré par son personnel à chacune des fonctions afin d'établir une base adéquate de répartition des salaires entre les différentes fonctions. Comme complément à l'état des résultats, le tableau qui suit présente la répartition faite des frais du personnel au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, de même que la ventilation des autres charges, dont le total s'élève à 246 890 \$, qui a été effectuée au prorata des salaires et charges sociales imputées aux différentes fonctions.

	Frais de personnel	Autres charges
Admission	69 061 \$	14 813 \$
Inspection professionnelle	241 712	51 847
Normes et soutien à la profession	264 732	56 785
Formation continue	207 182	44 440
Syndic	126 611	27 158
Gouvernance	103 591	22 220
Communications	138 121	29 627
	1 151 010 \$	246 890 \$

La présentation des charges à l'état des résultats après ventilation de ces frais serait la suivante:

Admission	83 874 \$
Inspection professionnelle	369 792
Normes et soutien à la profession	377 786
Formation continue	538 427
Syndic	202 662
Conseil de discipline	9 050
Infractions par des non-membres	1 245
Gouvernance	269 816
Communications	190 297
Subvention MIDI	42 987
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	23 085
	2 109 021 \$



1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029 • 514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca